

[ R A P P O R T A N N U E L ]

2003-2004

CONSEIL DE RECHERCHES EN  
SCIENCES HUMAINES DU CANADA



Conseil de recherches en  
sciences humaines du Canada

Social Sciences and Humanities  
Research Council of Canada

Canada

## **Publié par**

Le Conseil de recherches en  
sciences humaines du Canada  
350, rue Albert  
C.P. 1610  
Ottawa (Ontario) K1P 6G4

Tél. : (613) 992-0691  
Télec. : (613) 992-1787  
Site Web : [www.ccrsh.ca](http://www.ccrsh.ca)  
Renseignements pour les médias :  
(613) 992-7302

ISBN 0-662-77575-9  
N° de catalogue : CR1-2004F-PDF

L'honorable David Emerson,  
Ministre de l'Industrie  
Ottawa (Ontario) Canada

Monsieur le Ministre,

Conformément à l'article 21 de la *Loi sur le Conseil de recherches en sciences humaines du Canada, 1976-1977*, j'ai l'honneur de soumettre le vingt-sixième rapport annuel du Conseil de recherches en sciences humaines du Canada.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Ministre, l'assurance de ma considération distinguée.

Le président,

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'M. Renaud', with a stylized flourish at the end.

Marc Renaud

Le 31 juillet, 2004

**Savoir, c'est comprendre.**

Le Conseil de recherches en sciences humaines du Canada (CRSH) est un organisme fédéral autonome qui appuie la recherche et la formation avancée en milieu universitaire dans les sciences humaines et qui en fait la promotion.

Le Conseil de recherches en sciences humaines du Canada (CRSH) finance la recherche qui aide les Canadiens à mieux comprendre le monde de plus en plus complexe dans lequel ils vivent. La recherche financée par le CRSH aide le Canada à élaborer des politiques publiques efficaces, à entrer en concurrence dans une économie mondiale fondée sur les connaissances, à élever nos enfants, à améliorer nos soins de santé et à bâtir des communautés dynamiques.

Depuis sa constitution par une loi du Parlement il y a 26 ans, le CRSH est devenu l'un des organismes de financement de la recherche le plus respecté dans le monde. Aujourd'hui, par l'intermédiaire d'un processus rigoureux d'évaluation par les pairs reconnu dans le monde entier, les subventions et les bourses du CRSH appuient chaque année près de 5 000 chercheurs et étudiants des cycles supérieurs.

En tant qu'organisme fédéral autonome, le CRSH a toute autorité pour prendre ses propres décisions concernant ses programmes et leur financement. Ses programmes appuient un éventail très large de recherches dans plus de 30 disciplines allant de l'archéologie, de la psychologie et de l'éducation, à l'économie, à la littérature et au droit.

Les chercheurs financés par le CRSH étudient la nature de l'humanité, de la société et de la pensée, alors que de grandes équipes de recherche multidisciplinaires effectuent les travaux dont les communautés du pays ont le plus grand besoin.

Plus de la moitié de toutes les bourses accordées par le CRSH aide des étudiants des cycles supérieurs, des chercheurs postdoctoraux et de nouveaux professeurs canadiens à élargir leurs compétences et à accroître leur capacité concurrentielle, en créant des possibilités de formation au Canada pour la prochaine génération de penseurs novateurs.

Le CRSH administre également le Programme des chaires de recherche du Canada, un programme de 900 millions de dollars qui permettra d'établir 2000 professorats

principaux de recherche dans les universités d'ici 2005. Depuis la création du programme en 2000, plus de 1 030 chercheurs occupent leur nouveau poste dans des universités du pays. Le Programme des chaires de recherche permet de conserver les emplois en recherche et l'expertise au Canada, d'accroître notre capacité de recherche nationale et d'offrir aux Canadiens les outils dont ils ont besoin pour réussir dans une économie fondée sur les connaissances.

### Clients

Nombre de professeurs à temps plein en sciences humaines : 18 000

Nombre d'étudiants de doctorat en sciences humaines : 12 300

Nombre d'étudiants de maîtrise en sciences humaines : 28 600

Nombre de disciplines des sciences humaines financées par le CRSH : plus de 30

### Subventions et bourses

Nombre de demandes reçues en 2003-2004 : 7 643

Nombre de nouvelles subventions et bourses attribuées en 2003-2004 : 2 728

### Diffusion de la recherche

Conférences et congrès financés en 2003-2004 : 145

Ouvrages savants publiés chaque année par l'intermédiaire du Programme d'aide à l'édition savante du CRSH : 150

*Vous trouverez des renseignements détaillés sur les candidatures retenues lors des derniers concours du CRSH, y compris le nom des chercheurs principaux, le nom de leur établissement d'affiliation, les titres de leurs projets de recherche et, s'il y a lieu, la durée des subventions et les sommes totales accordées, à l'adresse : [http://www.sshrc.ca/web/winning/comp\\_results\\_f.asp](http://www.sshrc.ca/web/winning/comp_results_f.asp).*

### **D'un conseil subventionnaire à un conseil du savoir**

L'année a été particulièrement trépidante et exaltante pour le CRSH qui a non seulement célébré son 25<sup>e</sup> anniversaire et instauré plusieurs prix et programmes, mais qui a également entrepris des consultations à l'échelle nationale et planifié des rencontres dans le but de revoir ses structures de fonctionnement, ses programmes et sa capacité à répondre aux besoins des chercheurs et de la société, qui ont changé de façon spectaculaire.

Par l'intermédiaire d'une vaste série de consultations sur les campus du pays, le CRSH est en train d'examiner le rôle qu'il joue actuellement comme acteur essentiel dans le financement de la recherche et de l'érudition de même que celui qu'il pourrait jouer comme diffuseur du savoir de façon à ce que les connaissances découlant de la recherche soient communiquées aux décideurs, aux chercheurs et aux Canadiens de tout horizon.

Plusieurs études visant à explorer certaines questions prioritaires sont en cours – notamment celles portant sur le modèle des « petites subventions », sur d'éventuels programmes de financement pour les milieux de formation et sur la perspective d'une collaboration internationale. Le CRSH lancera au cours de l'été 2004 un programme appuyant la conception de réseaux stratégiques de recherche qui, en plus d'encourager l'étude de nombreuses questions importantes pour les Canadiens, servira de levier à l'expertise canadienne en matière de sciences humaines. Le CRSH examinera également les besoins particuliers des nouveaux chercheurs et des petites universités.

Pendant l'été 2004, le CRSH étendra ses consultations à des organismes communautaires, des groupes de réflexion, des syndicats, des associations industrielles et non gouvernementales ainsi qu'à d'autres intervenants qui utilisent et appliquent les connaissances générées par la recherche.

Même si les résultats de ces consultations ne seront disponibles qu'à la fin de l'automne 2004, l'accomplissement de cette première étape représente un jalon important de la transformation du CRSH en un conseil du savoir.

### **Subventions et bourses**

Dans le cadre de son 25<sup>e</sup> anniversaire, le CRSH a lancé deux prestigieux prix soulignant les réalisations exceptionnelles de chercheurs canadiens, prix qui ne peuvent servir qu'à financer des activités de recherche universitaire.

La Médaille d'or du CRSH pour les réalisations en recherche, d'une valeur de 100 000 \$, a été décernée à Charles Taylor, professeur émérite à l'Université McGill et philosophe de renommée internationale. Darin Barney, professeur de communication à l'Université d'Ottawa, a, quant à lui, reçu le prix Aurore, d'une valeur de 25 000 \$, pour ses travaux sur le lien entre la technologie – en particulier Internet – et la démocratie.

En raison du succès qu'a connu la création de ces deux prix et de l'importance de reconnaître la contribution des meilleurs chercheurs du

Canada, la Médaille d'or et le prix Aurore seront décernés chaque année. Le concours de la Médaille d'or de 2004 a eu lieu en décembre 2003. Pour ce qui est du prix Aurore, il sera attribué, comme en 2003, au meilleur chercheur qui aura soumis une demande au concours annuel du Programme des subventions ordinaires de recherche. Les récipiendaires recevront leur prix lors d'un événement spécial qui se tiendra en octobre 2004.

La bourse William E. Taylor, accordée chaque année au meilleur candidat du concours de Bourses de doctorat du CRSH, a été remise, lors du gala du 25<sup>e</sup> anniversaire du Conseil, à Tessa Hebb, une étudiante de doctorat à l'University of Oxford.

Grâce au Programme de bourses d'études supérieures du Canada instauré en 2003, le CRSH a alloué quelque 800 bourses de maîtrise d'une valeur de 17 500 \$ chacune et valables pour un an. À l'automne, le CRSH a tenu le deuxième concours des bourses de maîtrise à l'issue duquel 1 000 nouvelles bourses ont été attribuées à des étudiants de tout le pays. Il a également lancé le second volet du Programme de bourses d'études

supérieures du Canada, lequel permet d'accorder des bourses de doctorat d'une valeur de 35 000 \$ par année pendant trois ans. Au cours des prochaines années, le CRSH attribuera 1 200 bourses de maîtrise et 400 bourses de doctorat chaque année.

Enfin, cette année, le Conseil a mis en place un nouveau prix afin d'honorer le plus exceptionnel récipiendaire d'une bourse postdoctorale du CRSH. Ce prix inaugural, d'une valeur de 10 000 \$, sera accordé en 2005.

### **Changements aux programmes**

En réponse à la demande faite aux trois conseils subventionnaires dans le budget fédéral de février, demande concernant l'augmentation du financement destiné à la recherche sur le Nord, le CRSH a élaboré et lancé le Programme de développement de la recherche sur le Nord – en s'inspirant d'un programme de longue date : les Initiatives de développement de la recherche.

Le Conseil du CRSH a également approuvé un plan visant à examiner la création de nouvelles initiatives conjointes qui permettraient d'élargir la recherche aux nouvelles perspectives et aux

nouveaux défis économiques, sociaux, écologiques et politiques que doivent affronter le Nord canadien et ses habitants.

En outre, le CRSH a mis de l'avant un nouveau programme afin de financer la recherche portant sur les questions autochtones. Parmi les domaines d'étude figurent les enjeux urbains, le développement économique, l'environnement, l'éducation, l'éthique de la recherche, la propriété intellectuelle et culturelle, les langues et les cultures.

Rappelons que ce programme a vu le jour à la suite de consultations nationales menées auprès de plus de 500 chercheurs, étudiants, responsables de l'élaboration des politiques et dirigeants des communautés des Premières nations, métisses, inuites et non autochtones du Canada. Ce programme nous aidera à mieux comprendre comment organiser la recherche effectuée par et avec les peuples autochtones. Il favorisera aussi l'éclosion de nouvelles connaissances, encouragera les étudiants et les chercheurs autochtones à entreprendre des études supérieures, et permettra d'établir des partenariats entre chercheurs autochtones et non autochtones.

Cette année, grâce au nouveau Programme des subventions de recherche-crédation en arts et lettres, les professeurs qui combinent création artistique et recherche universitaire ont pu recevoir, pour une première fois, un financement du CRSH.

Autre ajout important : l'Initiative de la nouvelle économie (INÉ) compte dorénavant deux nouveaux programmes, soit l'Initiative de recherche – Le Canada et l'avenir, qui permet de financer les travaux de recherche pertinents à l'élaboration de politiques et traitant de la compétitivité du Canada et de sa place dans le monde, et l'Initiative de recherche sur les compétences, qui appuie la recherche pertinente à l'élaboration de politiques et traitant des questions liées aux compétences et aux travailleurs très qualifiés du Canada.

De plus, en août 2004, le CRSH améliorera considérablement son Programme d'aide aux conférences de recherche spéciales et aux congrès internationaux au Canada de manière à mieux combler les besoins de la recherche en matière de diffusion.

Trois nouvelles initiatives conjointes ont également vu le jour au courant de l'année : Compétences essentielles, Questions sur le

phénomène des sans-abri et la diversité au Canada de même que Les questions du multiculturalisme au Canada.

Conçu et financé en partenariat avec le ministère des Ressources humaines et du Développement des compétences du Canada, le programme Compétences essentielles appuie la recherche qui aide les Canadiens à acquérir les compétences dont ils ont besoin dans leur milieu de travail et dans leur vie, et celle qui favorise le rassemblement des titulaires de subventions dans des ateliers afin d'optimiser le partage et la diffusion des connaissances.

Celui intitulé Questions sur le phénomène des sans-abri et la diversité au Canada, créé en partenariat avec le Secrétariat national pour les sans-abri, appuie les travaux de recherche traitant du phénomène des sans-abri et de la façon dont il est lié à diverses sous-populations marginalisées.

Enfin, Les questions du multiculturalisme au Canada, initiative conjointe du CRSH et du ministère du Patrimoine canadien, encourage la recherche portant sur diverses questions que soulève l'accroissement de la population multiculturelle et multiethnique au Canada.

Le CRSH est un organisme fédéral autonome qui a été constitué par une loi du Parlement en 1977 afin de promouvoir et de financer la recherche en sciences humaines.

Dirigé par un conseil de 22 membres qui relève du Parlement par l'entremise du ministre de l'Industrie, le CRSH forme des partenariats intellectuels et financiers avec des organismes des secteurs public et privé afin de cibler la recherche et d'appuyer l'élaboration de meilleures politiques et pratiques dans les secteurs clés de la vie sociale, culturelle et économique du Canada.

## **Membres du Conseil**

Le Conseil du CRSH se réunit régulièrement afin d'établir les priorités en ce qui concerne les politiques et les programmes, d'allouer les budgets et de conseiller le ministre de l'Industrie et le Parlement sur les politiques de recherche touchant les disciplines des sciences humaines.

## **Évaluation par les pairs**

Le CRSH accorde ses subventions et ses bourses par l'intermédiaire d'un processus indépendant et national d'évaluation par les pairs destiné à garantir l'excellence. L'évaluation par les pairs est reconnue dans le monde entier comme la façon la plus objective et efficace d'allouer des fonds publics à la recherche.

Chaque année, des comités bénévoles de sélection formés de quelque 300 chercheurs et experts canadiens évaluent des milliers de propositions de recherche et, en se fondant sur l'excellence universitaire, l'importance de la recherche pour faire avancer les connaissances et d'autres critères clés, ils recommandent les projets à subventionner. Neuf mille autres experts canadiens et internationaux rédigent les évaluations des propositions afin d'aider les comités d'évaluation à prendre leurs décisions.

## Membres du Conseil

**Marc Renaud**

Président, CRSH

**Penelope M. Ayre Rowe**

Vice-Présidente, CRSH

Directrice générale, Community Services Council  
of Newfoundland and Labrador

St. John's (Terre-Neuve-et-Labrador)

**Mary A. Blackstone**

Department of Theatre

University of Regina

**Marcel Boyer**

Département de sciences économiques

Université de Montréal

**Tim Brodhead**

Président-directeur général

The J.W. McConnell Family Foundation

Montréal (Québec)

**Sean Caulfield**

Chaire de recherche du Canada en gravure de reproduction  
Department of Art and Design  
University of Alberta

**Richard Cloutier**

École de psychologie  
Université Laval

**William Coleman**

Directeur  
Institute on Globalization and the Human Condition  
McMaster University

**Jean-Douglas Comeau**

Directeur  
Écoles d'immersion  
Université Sainte-Anne

**Andrée Courtemanche**

Département d'histoire et de géographie  
Université de Moncton

**Mary M. Crossan**

Richard Ivey School of Business  
The University of Western Ontario

**John de la Mothe**

Faculté d'administration  
University d'Ottawa

**Yves Gingras**

Directeur, Centre interuniversitaire de recherche sur  
la science et la technologie (CIRST)  
Université du Québec à Montréal

**Karen R. Grant**

Vice-rectrice, Affaires universitaires  
University of Manitoba

**Greg R. Halseth**

Chaire de recherche du Canada en études rurales et  
en études des petites villes  
Department of Geography  
University of Northern British Columbia

**Linda Hughes**

Éditrice, The Edmonton Journal  
Edmonton, Alberta

**Camille Limoges**

Chercheur indépendant et consultant  
Outremont, (Québec)

**James R. Miller**

Chaire de recherche du Canada sur les relations entre  
les populations autochtones et les nouveaux arrivants  
Department of History  
University of Saskatchewan

**Keren Rice**

Chaire de recherche du Canada en linguistiques et  
études autochtones  
Department of Linguistics  
University of Toronto

**Stan M. Shapson**

Vice-recteur, Recherche et innovation  
York University

**Martin Taylor**

Vice-recteur à la recherche  
University of Victoria

**Vianne Timmons**

Vice-rectrice à l'enseignement  
University of Prince Edward Island

**Catherine Wilson**

Department of Philosophy  
The University of British Columbia

**MEMBRES ASSOCIÉS**

**Alan Bernstein**

Président  
Instituts de recherche en santé du Canada  
Ottawa, (Ontario)

**Tom Brzustowski**

Président  
Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie du Canada  
Ottawa, (Ontario)

### Responsabilité de la direction à l'égard des états financiers

La responsabilité de l'intégrité et de l'objectivité des états financiers ci-joints du Conseil de recherches en sciences humaines pour l'exercice terminé le 31 mars 2004 et de toute l'information figurant dans le présent rapport incombe à la direction du Conseil.

Nous avons préparé ces états financiers conformément aux normes comptables du Conseil du Trésor du Canada, lesquelles sont fondées sur les principes comptables généralement reconnus du Canada, en nous fondant sur les meilleures estimations possibles et sur le jugement éclairé de la direction, le cas échéant. Les présents états financiers devraient être consultés en se référant aux principales conventions comptables décrites dans la note 2 aux états financiers.

Pour s'acquitter de ses responsabilités de comptabilité et d'information, le Conseil tient une série de comptes qui fournissent un registre centralisé de ses opérations financières. L'information financière contenue dans les états ministériels et ailleurs dans les *Comptes publics du Canada* concorde avec l'information qui figure dans les présents états financiers.

La Direction des services administratifs communs du Conseil établit et diffuse les politiques comptables et les politiques de gestion financière, et diffuse des directives qui assurent le respect des normes de comptabilité et de gestion financière. Le Conseil tient des systèmes de gestion financière et de contrôle interne qui tiennent compte du coût, des avantages et des risques. Ils sont établis afin de fournir une assurance raisonnable que les opérations sont

autorisées comme il se doit par le Parlement, sont exécutées conformément à la *Loi sur la gestion des finances publiques* et selon les règlements applicables, et sont comptabilisées et contrôlées adéquatement afin d'assurer la reddition de comptes à l'égard des fonds publics et de protéger les actifs du Conseil. Des programmes de vérification interne augmentent l'efficacité des systèmes de gestion financière et de contrôle interne. Le Conseil s'efforce également de s'assurer de l'objectivité et de l'intégrité des données contenues dans ses états financiers grâce à la sélection, à la formation et au perfectionnement attentifs d'un personnel qualifié, grâce à des arrangements organisationnels permettant un juste partage des responsabilités et grâce à des programmes de communication visant à s'assurer que ses règlements, politiques, normes et autorisations administratives soient compris dans tout l'organisme.

Le système comptable et les états financiers du Conseil ont évolué au fil des ans pour tenir compte des changements dans la structure des programmes de subventions et bourses et pour améliorer le contrôle des dépenses et les rapports s'y rattachant.

La direction présente les états financiers à la vérificatrice générale du Canada qui les vérifie et fournit une opinion indépendante. Cette opinion est jointe aux états financiers.

Approuvé par :

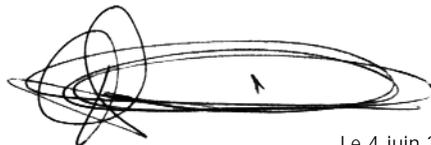
Le directeur des finances



Le 4 juin 2004

**Germain Tremblay**  
(Agent financier supérieur à plein temps)

Le directeur général  
Direction des services administratifs communs



Le 4 juin 2004

**Michel Cavallin**  
(Agent financier supérieur)



## RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

Au Conseil de recherches en sciences humaines  
et à la ministre de l'Industrie

J'ai vérifié l'état de la situation financière du Conseil de recherches en sciences humaines au 31 mars 2004 et les états des résultats, du passif net et des flux de trésorerie de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction du Conseil. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière du Conseil au 31 mars 2004 ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada.

Pour la vérificatrice générale du Canada

Nancy Cheng, FCA  
vérificatrice générale adjointe

Ottawa, Canada  
le 4 juin 2004

# États de la situation financière

au 31 mars

07

	<u>2004*</u>	<u>2003*</u>
<b>ACTIF</b>		
<b>Actif financier</b>		
Montant à recevoir du Trésor	3 419	1 878
Débiteurs (note 4)	553	376
Avances	<u>4</u>	<u>322</u>
<b>TOTAL DE L'ACTIF FINANCIER</b>	<b><u>3 976</u></b>	<b><u>2 576</u></b>
<b>Actif non financier</b>		
Charges payées d'avance	48	31
Immobilisations (note 5)	<u>1 500</u>	<u>1 275</u>
<b>TOTAL DE L'ACTIF NON FINANCIER</b>	<b><u>1 548</u></b>	<b><u>1 306</u></b>
	<b><u>5 524</u></b>	<b><u>3 882</u></b>

\* en milliers de dollars

	<u>2004*</u>	<u>2003*</u>
<b>PASSIF</b>		
Créditeurs et charges à payer (note 6)	3 428	1 938
Vacances et congés compensatoires	760	663
Produits reportés (note 7)	464	458
Indemnités de cessation d'emploi (note 8)	1 741	1 663
<b>TOTAL DU PASSIF</b>	<b>6 393</b>	<b>4 722</b>
<b>PASSIF NET (note 9)</b>	<b><u>(869)</u></b>	<b><u>(840)</u></b>
	<b><u>5 524</u></b>	<b><u>3 882</u></b>

\* en milliers de dollars

Éventualités (note 12)

Engagements (note 13)

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

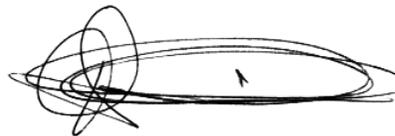
Approuvé par le Conseil :

Le président



Marc Renaud

Le directeur général -  
Direction des services administratifs communs



Michel Cavallin

# États des résultats

pour l'exercice terminé le 31 mars

08

	<u>2004*</u>	<u>2003*</u>
<b>PRODUITS</b>		
Dons de recherche	40	10
Intérêts sur débiteurs en souffrance	3	3
Gain sur aliénation d'immobilisations excédentaires	2	-
<b>TOTAL DES PRODUITS</b>	<b><u>45</u></b>	<b><u>13</u></b>
<b>CHARGES</b>		
<b>Subventions et bourses - sciences humaines</b>		
Subventions de recherche	77 459	69 121
Bourses de formation	48 678	32 283
Stratégiques	30 324	27 035
Chaires de recherche du Canada	32 167	21 042
Initiative de la nouvelle économie	17 469	12 484
Diffusion de la recherche	6 097	5 527
Dons pour la recherche	40	10
	<b><u>212 234</u></b>	<b><u>167 502</u></b>
<b>Subventions - programme des coûts indirects de recherche (note 14)</b>	<b><u>224 182</u></b>	<b><u>-</u></b>

\* en milliers de dollars

	<u>2004*</u>	<u>2003*</u>
<b>Exploitation (note 10)</b>		
Salaires et avantages sociaux	14 165	13 237
Services professionnels et spéciaux	3 884	3 309
Logement et locations	1 915	1 387
Transport et communications	1 297	1 320
Information	875	719
Amortissement des immobilisations	552	503
Services publics, fournitures et approvisionnements	329	223
Réparation et entretien	303	240
Perte sur aliénation d'immobilisations	23	-
	<u>23 343</u>	<u>20 938</u>
<b>TOTAL DES CHARGES</b>	<b>459 759</b>	<b>188 440</b>
Recouvrement de charges d'exercices antérieurs	(711)	(598)
<b>COÛT D'EXPLOITATION NET</b>	<u><b>459 003</b></u>	<u><b>187 829</b></u>

\* en milliers de dollars

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

## États du passif net

pour l'exercice terminé le 31 mars

09

	<u>2004*</u>	<u>2003*</u>
Passif net, en début d'exercice	(840)	(693)
Coût d'exploitation net	(459 003)	(187 829)
Services fournis gratuitement par d'autres ministères (note 10)	2 557	2 004
Liquidités nettes fournies par le gouvernement (note 3c)	454 876	184 587
Variation du montant à recevoir du Trésor	1 541	1 091
<b>PASSIF NET, en fin d'exercice</b>	<b><u>(869)</u></b>	<b><u>(840)</u></b>

\* en milliers de dollars

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

## États des flux des trésorerie

pour l'exercice terminé le 31 mars

	<u>2004*</u>	<u>2003*</u>
<b>ACTIVITÉS D'EXPLOITATION</b>		
Coût d'exploitation net	459 003	187 829
Éléments sans incidence sur l'encaisse inclus dans le coût d'exploitation net :		
Charge pour mauvaises créances	–	(11)
Amortissement des immobilisations (note 5)	(552)	(503)
Services fournis gratuitement par d'autres ministères (note 10)	(2 557)	(2 004)
Perte sur aliénation d'immobilisations	(23)	–
Variations à l'état de la situation financière :		
Débiteurs liés à l'exploitation	133	(909)
Avances	(318)	263
Charges payées d'avance	17	11
Créditeurs et charges à payer	(1 490)	(366)
Vacances et congés compensatoires	(97)	(33)
Produits reportés	(6)	((15)
Indemnités de cessation d'emploi	(78)	(160)
<b>Besoins de trésorerie pour les activités d'exploitation</b>	<b><u>454 032</u></b>	<b><u>184 102</u></b>

\* en milliers de dollars

	<u>2004*</u>	<u>2003*</u>
<b>ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT</b>		
Acquisitions d'immobilisations (note 5)	<u>844</u>	<u>485</u>
Besoins de trésorerie pour les activités d'investissement	<u>844</u>	<u>485</u>
<b>Liquidités nettes fournies par le gouvernement</b>	<u><u>454 876</u></u>	<u><u>184 587</u></u>

\* en milliers de dollars

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

## Notes aux états financiers

pour l'exercice terminé le 31 mars 2004

### 01. POUVOIRS ET OBJECTIF

Le Conseil de recherches en sciences humaines (CRSH) a été constitué en 1977 en vertu de la *Loi sur le Conseil de recherches en sciences humaines* et est un établissement public nommé à l'annexe II de la *Loi sur la gestion des finances publiques*. L'objectif du Conseil est de promouvoir et de soutenir la recherche et l'érudition dans le domaine des sciences humaines.

Les programmes du Conseil apportent un appui au moyen de subventions et de bourses pour la recherche fondamentale (effectuée par des chercheurs individuels et par des équipes de recherche), la recherche ciblée (effectuée par des équipes multidisciplinaires et des réseaux de recherche), la formation avancée en recherche (au niveau doctoral et postdoctoral) et la diffusion de la recherche.

Les subventions, les bourses et les charges d'exploitation du Conseil sont financées par des crédits budgétaires annuels. Les avantages sociaux sont financés par des autorisations législatives.

### 02. SOMMAIRE DES PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES

Ces états financiers ont été préparés suivant la méthode de la comptabilité d'exercice, conformément aux normes comptables du Conseil du Trésor du Canada, lesquelles sont fondées sur les principes comptables généralement reconnus du Canada. Les principales conventions comptables sont les suivantes :

### **a) Crédits parlementaires**

Le gouvernement du Canada finance le Conseil par des crédits parlementaires. Les crédits consentis au Conseil ne correspondent pas à la présentation des rapports financiers établis selon les principes comptables généralement reconnus. Ils sont plutôt fondés dans une large mesure sur les besoins de trésorerie. Les éléments comptabilisés dans l'état des résultats et l'état de la situation financière ne sont pas nécessairement les mêmes que ceux pourvus par les crédits parlementaires. La note 3 présente de l'information au sujet de la source et de l'utilisation de ces crédits et établit un rapprochement général entre ces deux méthodes de présentation.

### **b) Montant à recevoir du Trésor et liquidités nettes fournies par le gouvernement**

Le Conseil opère à l'intérieur du cadre de fonctionnement du Trésor, lequel est administré par le receveur général du Canada. Toutes les rentrées de fonds du Conseil sont déposées au Trésor et toutes ses sorties de fonds sont payées à même le Trésor. Le montant à recevoir du Trésor représente le montant d'encaisse que le Conseil a le droit de tirer du Trésor, sans crédits supplémentaires, afin de s'acquitter de ses obligations. Les liquidités nettes fournies par le gouvernement correspondent à l'ensemble des sorties de fonds, nettes des rentrées de fonds, y compris les opérations interministérielles du gouvernement fédéral. Un montant correspondant est comptabilisé directement au passif net.

### **c) Produits**

Les produits sont comptabilisés dans l'exercice où les opérations ou les faits sous-jacents surviennent. Les fonds reçus de tiers à des fins déterminées sont comptabilisés à titre de produits reportés. Les produits reportés sont constatés comme produits d'exploitation de l'exercice au cours duquel les fins déterminées surviennent.

#### d) Charges

Les charges sont comptabilisées dans l'exercice où surviennent les opérations ou les faits sous-jacents, sous réserve des conditions suivantes :

- Subventions et bourses

Les subventions et les bourses sont passées en charges dans l'exercice au cours duquel le droit du bénéficiaire a été établi et qu'il est devenu admissible selon les critères d'éligibilité et l'engagement a été approuvé pour paiement avant la fin de l'exercice.

- Indemnités de cessation d'emploi

Le Conseil offre à ses employés des prestations à la retraite et des prestations postérieures à l'emploi dans le cadre d'un régime d'indemnités de cessation d'emploi. Ce régime d'avantages sociaux n'étant pas provisionné, il ne détient aucun actif. Le Conseil calcule un passif et une charge pour les indemnités de cessation d'emploi à l'aide de renseignements tirés du passif actuariel déterminé pour les indemnités de cessation d'emploi de l'ensemble du gouvernement. Les indemnités de cessation d'emploi des employés représentent des obligations du Conseil qui sont normalement financées par les crédits parlementaires des années futures.

- Vacances et congés compensatoires

Les congés annuels pour vacances et congés compensatoires sont passés en charges de l'exercice au cours duquel l'employé les acquiert.

- Cotisations au Régime de pensions de retraite de la fonction publique

Les employés cotisent au Régime de pensions de retraite de la fonction publique administré

par le gouvernement du Canada. Selon la loi actuelle, la cotisation versée par le Conseil au régime s'élève à 2,14 fois celle versée par l'employé pour les services rendus au cours de l'année. Les cotisations sont imputées à l'exercice durant lequel les services sont rendus. D'après les lois actuelles, le Conseil n'est pas tenu de verser des cotisations pour combler les insuffisances actuarielles du Compte de pension de la fonction publique. Les insuffisances ou excédents actuariels sont constatés et comptabilisés dans les états financiers consolidés du gouvernement du Canada.

- Services fournis gratuitement par d'autres ministères et organismes du gouvernement

Les services fournis gratuitement par d'autres ministères et organismes du gouvernement sont comptabilisés comme charges d'exploitation à leur coût estimatif. Un montant correspondant est porté directement au passif net.

#### **e) Recouvrements de charges d'exercices antérieurs et autres rajustements**

Les recouvrements de charges d'exercices antérieurs sont déduits des charges. Ces fonds sont remis au receveur général du Canada.

#### **f) Opérations en devises**

Les opérations en devises sont converties en dollars canadiens aux taux de change en vigueur à la date des opérations. Les actifs et passifs en devises sont convertis selon les taux en vigueur au 31 mars.

#### **g) Débiteurs**

Les débiteurs sont présentés en fonction du montant que l'on prévoit réaliser. Une provision est établie pour les débiteurs douteux de tiers lorsque le recouvrement est considéré incertain. Aucune provision de ce genre n'est établie pour les débiteurs d'autres ministères et organismes du gouvernement.

## h) Immobilisations

Les immobilisations dont le coût d'acquisition est d'au moins 2 500 \$ sont comptabilisées selon leur coût d'achat, ainsi que l'ordinateur personnel, les meubles et le matériel standard assignés à chaque employé en raison du grand nombre de ces articles. Les logiciels et les améliorations locatives sont capitalisés de manière prospective à compter du 1er avril 2001. Les immobilisations sont amorties selon une méthode linéaire sur leur durée de vie utile estimative, selon la règle de la demi-année pendant l'exercice d'acquisition et d'aliénation, comme suit :

<i>Catégorie d'immobilisation</i>	<i>Période d'amortissement</i>
Matériel informatique, y compris les logiciels standards installés sur les ordinateurs personnels	3 ans
Logiciels de réseau achetés et logiciels élaborés à l'interne	5 ans
Autre matériel	5 ans
Mobilier	7 ans
Véhicules	7 ans
Biens acquis par contrats de location-acquisition	Le moindre de la vie utile ou de la durée du bail
Améliorations locatives	Le moindre de la vie utile ou de la durée du bail

## i) Incertitude relative à la mesure

La préparation des états financiers oblige la direction à effectuer des estimations et à formuler des hypothèses qui influent sur l'actif, le passif, les produits et les charges déclarés dans les états financiers. Au moment de la préparation des présents états financiers, la direction considérait que les estimations et les hypothèses étaient raisonnables. Les principaux éléments susceptibles de faire l'objet d'estimations sont la provision pour indemnités de cessation d'emploi et la durée de vie utile des immobilisations. Les montants réels pourraient différer des estimations.

### 03. CRÉDITS PARLEMENTAIRES

Les opérations du Conseil sont financées par des crédits parlementaires. Ces crédits sont comptabilisés lorsqu'ils sont utilisés et toute portion inutilisée ne peut être reportée. Les éléments constatés dans l'état des résultats au cours d'un exercice peuvent être financés par des crédits parlementaires d'un exercice différent. Ces écarts sont rapprochés comme suit:

#### a) Rapprochement des résultats d'exploitation nets et du total des crédits parlementaires utilisés :

	<u>2004*</u>	<u>2003*</u>
<b>COÛT D'EXPLOITATION NET</b>	459 003	187 829
<b>Rajustements sans incidence sur les crédits :</b>		
Plus		
Gain sur aliénation de biens excédentaires de l'État	2	-
Intérêts sur débiteurs en souffrance	3	3
Recouvrement de charges d'exercices antérieurs	711	598
Moins		
Amortissement des immobilisations	(552)	(503)
Provisions pour vacances et congés compensatoires	(97)	(33)
Services fournis gratuitement par d'autres ministères et organismes du gouvernement	(2 557)	(2 004)
Provision pour indemnités de cessation d'emploi	(78)	(160)
<b>Rajustements ayant une incidence sur les crédits :</b>		
Plus		
Acquisitions d'immobilisations	845	485
Charges payées d'avance	48	31
Autres rajustements	170	(43)
<b>TOTAL DES CRÉDITS PARLEMENTAIRES UTILISÉS</b>	<u><b>457 498</b></u>	<u><b>186 203</b></u>

\* en milliers de dollars

b) Rapprochement des crédits parlementaires accordés et des crédits parlementaires utilisés :

		<u>2004*</u>	<u>2003*</u>
	<b>SUBVENTIONS ET BOURSES</b>		
	Budget principal	209 947	180 199
Plus	Budgets supplémentaires	241 741	2 251
Moins	Affectation bloquée	(13 000)	-
	Crédit périmé pour subventions et bourses	<u>(2 311)</u>	<u>(14 958)</u>
	Charges de subventions et bourses	<u>436 377</u>	<u>167 492</u>
	<b>CHARGES D'EXPLOITATION</b>		
	Budget principal	15 455	14 432
Plus	Budgets supplémentaires, augmentations salariales	4 384	2 651
Moins	Crédit d'exploitation périmé	(1 020)	(9)
	Rajustement pour paie rétroactive	<u>177</u>	<u>-</u>
	Charges d'exploitation	<u>18 996</u>	<u>17 074</u>
	Contributions législatives aux régimes d'avantages sociaux des employés	2 125	1 637
	<b>TOTAL DES CRÉDITS PARLEMENTAIRES UTILISÉS</b>	<u><b>457 498</b></u>	<u><b>186 203</b></u>

\* en milliers de dollars

c) Rapprochement des liquidités nettes fournies par le gouvernement et des crédits parlementaires utilisés :

	<u>2004*</u>	<u>2003*</u>
<b>LIQUIDITÉS NETTES FOURNIES PAR</b>		
<b>LE GOUVERNEMENT</b>	454 876	184 587
Recouvrement de charges d'exercices antérieurs	711	598
Variation des débiteurs	(177)	909
Variation des avances	318	(263)
Variation des créditeurs et charges à payées	1 490	366
Variation des produits reportés	6	15
Autres rajustements	274	(9)
<b>TOTAL DES CRÉDITS PARLEMENTAIRES UTILISÉS</b>	<b><u>457 498</u></b>	<b><u>186 203</u></b>

\* en milliers de dollars

**04. DÉBITEURS**

	<u>2004*</u>	<u>2003*</u>
Autres ministères	274	154
Tiers	286	253
Provision pour créances douteuses	(7)	(31)
<b>TOTAL DES DÉBITEURS</b>	<b><u>553</u></b>	<b><u>376</u></b>

\* en milliers de dollars

## 05. IMMOBILISATIONS

Catégorie d'immobilisation	2004*			2003*	
	Solde d'ouverture	Ajouts nets pour l'exercice	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette	Valeur comptable nette
Matériel informatique	1 673	(249)	(902)	552	441
Logiciels	506	142	(238)	411	378
Autre matériel	131	(3)	(98)	30	64
Mobilier	939	293	(774)	457	267
Véhicules	19	(19)	-	-	-
Améliorations-locatives	193	-	(113)	80	125
<b>TOTAL</b>	<b>3 461</b>	<b>164</b>	<b>(2 125)</b>	<b>1 500</b>	<b>1 275</b>

La charge d'amortissement pour l'exercice terminé le 31 mars 2004 s'élève à 552 216 \$ (502 833 \$ en 2003).

\* en milliers de dollars

## 06. CRÉDITEURS ET CHARGES À PAYER

	<u>2004*</u>	<u>2003*</u>
Tiers	2 176	892
Autres ministères	1 252	1 046
<b>TOTAL DES CRÉDITEURS ET CHARGES À PAYER</b>	<b><u>3 428</u></b>	<b><u>1 938</u></b>

\* en milliers de dollars

## 07. PRODUITS REPORTÉS

Les produits reportés représentent le solde, à la fin de l'exercice, des comptes à fins déterminées, qui inclut les opérations afférentes au fonds de dotation des bourses de la Reine ainsi que les fonds réservés reçus sous forme de dons privés et les intérêts connexes générés. Ces fonds doivent être utilisés pour les fins pour lesquelles ils ont été reçus.

### a) Fonds de dotation des bourses de la Reine

Le fonds de dotation des bourses de la Reine est constitué d'une dotation de 250 000 \$ qui a été déposé au Trésor et est restreint à l'interne pour les fins déterminées dans le passif net (voir note 9). Les intérêts générés par la dotation servent à verser des bourses à des étudiants diplômés dans certains secteurs d'études canadiennes. Les montants ci-dessous sont représentés par des dépôts au Trésor, au nom du Conseil, et sont inclus dans les montants à recevoir du Trésor dans l'état de la situation financière. Les détails des opérations relatives à la dotation sont les suivants :

	<u>2004*</u>	<u>2003*</u>
Solde, début de l'exercice	52	45
Intérêts reçus	8	7
<b>SOLDE, FIN DE L'EXERCICE</b>	<b><u>60</u></b>	<b><u>52</u></b>

\* en milliers de dollars

#### b) Cadeaux, dons et legs restreints

Les produits reportés incluent aussi les opérations pour les encaissements, les intérêts connexes générés ainsi que les déboursés reliés aux cadeaux, dons et legs privés et restreints reçus pour les fins déterminées de projets spéciaux dans le domaine des activités de recherche des sciences humaines. Les montants ci-dessous sont représentés par des dépôts au Trésor, au nom du Conseil, et sont inclus dans les montants à recevoir du Trésor dans l'état de la situation financière. Les détails des opérations relatives aux cadeaux, dons et legs restreints sont les suivants :

	<u>2004*</u>	<u>2003*</u>
Solde, début de l'exercice	406	398
Dons restreints reçus	2	12
Intérêts reçus	6	6
Bourses versées	(10)	(10)
<b>SOLDE, FIN DE L'EXERCICE</b>	<b><u>404</u></b>	<b><u>406</u></b>

\* en milliers de dollars

## 08. AVANTAGES SOCIAUX FUTURS

Les employés du Conseil ont droit à des avantages sociaux spécifiques en fin d'emploi et au cours de périodes postérieures à l'emploi ou à la retraite telles que le prévoient les conventions collectives ou conditions d'emploi.

### a) Régime de retraite

La cotisation du Conseil au Régime de pensions de retraite de la fonction publique durant l'exercice s'élève à 1 359 465 \$ (1 408 545 \$ en 2003).

### b) Indemnités de cessation d'emploi

Le Conseil paie des indemnités de cessation d'emploi à ses employés. Ce régime n'étant pas provisionné, il ne détient aucun actif et présente un déficit égal à la provision pour indemnités de cessation d'emploi. Les opérations se détaillent comme suit :

	<u>2004*</u>	<u>2003*</u>
Provision pour indemnités de cessation d'emploi,		
au début de l'exercice	1 663	1 503
Charge de l'exercice	226	170
Indemnités payées au cours de l'exercice	(148)	(10)
<b>PROVISION POUR INDEMNITIÉS DE CESSATION</b>		
<b>D'EMPLOI, À LA FIN DE L'EXERCICE</b>	<b><u>1 741</u></b>	<b><u>1 663</u></b>

\* en milliers de dollars

## 09. PASSIF NET

Le gouvernement du Canada inclut dans ses produits et charges les opérations relatives à certains comptes consolidés établis pour des fins déterminées. Le Fonds de dotation des bourses de la Reine est un compte à fins déterminées consolidé constitué d'une dotation de 250 000 \$. Les opérations relatives au fonds de dotation sont inclus dans les produits reportés (voir note 7a). La dotation elle-même ne représente pas une obligation envers des tiers mais est restreinte à l'interne à des fins déterminées. Le détail du passif net s'explique comme suit :

	<u>2004*</u>	<u>2003*</u>
Solde du compte à fins déterminées consolidé –		
fonds de dotation	250	250
Passif net excluant le fonds de dotation	(1 119)	(1 090)
<b>PASSIF NET</b>	<b><u>(869)</u></b>	<b><u>(840)</u></b>

\* en milliers de dollars

## 10. OPÉRATIONS ENTRE ENTITÉS APPARENTÉES

Le Conseil est relié en termes de propriété commune à tous les autres ministères, organismes et sociétés d'État du gouvernement du Canada. Il effectue des opérations avec ces entités dans le cours normal de ses activités et selon les modalités commerciales usuelles s'appliquant à tous les particuliers et à toutes les entreprises.

Au cours de l'exercice, le Conseil a reçu des services fournis gratuitement, qui sont comptabilisés à leur juste valeur dans les états financiers, comme suit :

	<u>2004*</u>	<u>2003*</u>
Locaux fournis par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada	1 659	1 170
Contributions couvrant la part de l'employeur des primes d'assurance médicale et d'assurance dentaire fournies par le Secrétariat du Conseil du Trésor	814	766
Autres services fournis gratuitement	84	68
<b>TOTAL DES SERVICES FOURNIS GRATUITEMENT</b>	<b><u>2 557</u></b>	<b><u>2 004</u></b>

\* en milliers de dollars

## **11. SUBVENTIONS, BOURSES ET AUTRES DÉPENSES ADMINISTRÉES ET PAYÉES POUR DES MINISTÈRES ET ORGANISMES DU GOUVERNEMENT AINSI QUE DES ORGANISATIONS NON GOUVERNEMENTALES**

Les subventions, bourses et autres dépenses administrées et payées par le Conseil au nom de ministères et organismes du gouvernement et d'organisations non gouvernementales, qui ne sont pas incluses dans l'état des résultats, se sont élevées à 116 149 245 \$ (110 475 000 \$ en 2003). La plupart de ces paiements sont effectués par le Conseil à même les fonds qui lui ont été confiés par les ministères et organismes du gouvernement.

Dans certaines circonstances, le Conseil reçoit des frais administratifs lorsqu'un fardeau administratif important est absorbé par le Conseil pour l'administration de certains fonds au nom d'autres ministères et organisations. Ces frais se sont élevés à 404 923 \$ durant l'exercice (242 829 \$ en 2003).

## **12. ÉVENTUALITÉS**

Dans le cours normal de ses activités, le Conseil s'engage dans diverses poursuites légales. Certains passifs éventuels peuvent devenir des passifs réels lorsque au moins une situation future se produit ou ne se produit pas. Dans la mesure où il est probable qu'une situation future ait lieu ou n'ait pas lieu et que l'on peut établir une estimation raisonnable du montant en cause, le montant estimatif est comptabilisé dans les états financiers. En 2001, on a signifié au Conseil une déclaration relative à une réclamation découlant de l'équité en matière d'emploi. Le passif éventuel découlant d'une telle responsabilité est estimé par la direction à 1 920 000 \$. Selon la direction, l'issue de cette réclamation ne peut être déterminé pour l'instant. S'il y a lieu, le Conseil comptabilisera l'effet de cette réclamation dans l'exercice au cours duquel le litige sera résolu.

### 13. ENGAGEMENTS

Les subventions et bourses accordées pour les exercices futurs sont assujetties à l'approbation des fonds par le Parlement. Au 31 mars 2004, les engagements pour les octrois des exercices futurs se répartissent comme suit :

2004–2005	360 868
2005–2006	158 761
2006–2007	99 476
2007–2008	41 616
2008–2009 et exercices ultérieurs	21 526

\* en milliers de dollars

De plus, de par leur nature, les activités du Conseil donnent lieu à certains engagements contractuels et obligations importants en vertu desquels le Conseil s'engage à effectuer des paiements échelonnés sur plusieurs années, lors de la prestation de services ou de la fourniture de biens futures. Voici les principaux engagements d'exploitation pour lesquels une estimation raisonnable peut être faite :

2004–2005	23
2005–2006	13
2006–2007	5

\* en milliers de dollars

## 14. PROGRAMME DES COÛTS INDIRECTS DE RECHERCHE

En 2003-2004, le Conseil a été chargé d'administrer un programme des coûts indirects de recherche de la part des organismes subventionnaires fédéraux (Conseil de recherches en sciences humaines du Canada, Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie du Canada, et les Instituts de recherche en santé du Canada). Ce programme accorde des subventions annuelles aux établissements d'enseignement postsecondaires canadiens et à leurs divers hôpitaux et instituts de recherche, dont les chercheurs sont subventionnés par au moins un des trois organismes subventionnaires fédéraux . Ces subventions visent à défrayer une portion des coûts indirects associés à la recherche postsecondaire financée par le gouvernement fédéral.